

2017
2018

LIVRET
D'ACCOMPAGNEMENT
DU STAGIAIRE
ET DU TUTEUR

Stages
en établissements scolaires

Préambule

La loi du 8 juillet 2013 donne aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation l'objectif de développer une culture professionnelle partagée par tous les personnels enseignants et d'éducation, de la maternelle à l'université. À cet égard, l'expérience de stage est déterminante dans la représentation que le stagiaire se fait de l'exercice du métier, les stages contribuant à la formation et permettant une entrée progressive dans le métier.

Le décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation a prévu que, au cours de leur stage, les professeurs stagiaires bénéficient d'une formation organisée par un établissement d'enseignement supérieur. Cette formation alterne des périodes de mise en situation professionnelle dans un établissement scolaire et des périodes de formation au sein de l'établissement d'enseignement supérieur.

Les stages constituent une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants. Ils sont conçus pour permettre une mise en situation professionnelle progressive.

La logique d'une progressivité est indispensable depuis l'année de L2 jusqu'en M2 afin de permettre aux étudiants d'entrer par étapes successives dans la professionnalisation. Les étudiants se verront proposer diverses modalités de stages.

Les conditions de préparation et d'encadrement sont pensées pour faire de ces moments de véritables temps de formation.

Les stages font l'objet d'une préparation et d'une évaluation qui participent à la validation du master.

Pour donner une réalité à ce continuum, les responsables de la formation universitaire et les corps d'inspection de l'académie de Rouen ont souhaité accompagner le parcours de formation des étudiants en créant le Livret d'accompagnement du stagiaire et du tuteur.

Ce travail collaboratif, centré sur la dimension professionnalisante de la formation et les stages en écoles/établissements, se veut un point d'appui aux chefs d'établissement, aux tuteurs, aux professeurs stagiaires et aux étudiants pour répondre au mieux aux enjeux d'une véritable formation en alternance.

La formation des enseignants repose sur l'alternance entre un temps de formation en ESPÉ et un temps de formation en établissement scolaire. Or, par différence avec d'autres dispositifs de formation, la formation par alternance présente un certain nombre de particularités et de conditions qu'il est utile de rappeler : elle vise à développer des compétences ; elle combine des modalités de formation différentes en fonction des apprentissages visés ; elle doit gérer des temporalités multiples (celles du dispositif, du stagiaire...) parfois en tension les unes avec les autres ; elle est amenée à organiser l'accompagnement de terrain à l'occasion des stages (le tutorat) tout en favorisant le développement d'une préoccupation de formation sur le lieu professionnel...

Autant dire que le stage est donc un élément clé d'une formation par alternance. Cependant, mettre en stage ne suffit pas pour développer des apprentissages. Pour que le stage soit formateur, il faut le préparer non seulement avec l'étudiant mais aussi avec les personnels des établissements d'accueil (fonction tutorale partagée) et bien entendu les formateurs de l'ESPÉ. Des outils de liaison et de suivi sont donc nécessaires mais également des temps de rencontre entre étudiant/stagiaire, formateur, tuteur.

Le présent livret a pour but de préciser ces modalités et conditions.

Richard WITTORSKI
Directeur de l'ESPÉ de l'Académie de Rouen

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS DE GÉNÉRALITÉ	1
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Éléments de progressivité</i>	<i>1</i>
<i>Stage en Licence 2</i>	<i>2</i>
<i>Stage en Licence 3</i>	<i>2</i>
<i>Stage en Master 1</i>	<i>2</i>
<i>Stage en Master 2 ou en parcours adaptés (étudiants lauréats du concours).....</i>	<i>2</i>
<i>Stage en Master 2 (étudiants non lauréats du concours).....</i>	<i>2</i>
<i>Définition du rôle du tuteur</i>	<i>3</i>
<i>Définition du rôle de l'étudiant stagiaire.....</i>	<i>3</i>
<i>Articulation stage/formation</i>	<i>4</i>
2. ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICITÉ POUR LES STAGES DANS LE PREMIER DEGRÉ	5
<i>Stages en Master 1 : pratique accompagnée en binôme</i>	<i>5</i>
<i>Stages en Master 2 parcours « alternants » : stage en responsabilité.....</i>	<i>5</i>
<i>Stages en Master 2 parcours « non-alternants » : pratique accompagnée évaluée</i>	<i>6</i>
<i>Missions des tuteurs.....</i>	<i>6</i>
<i>Évaluation.....</i>	<i>6</i>
3. ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICITÉ POUR LES STAGES DANS LE SECOND DEGRÉ.....	7
<i>Généralités.....</i>	<i>7</i>
<i>Stage Master 1 : pratique accompagnée.....</i>	<i>7</i>
<i>Stage Master 2 ou en parcours adapté : étudiant/fonctionnaire stagiaire : stage en responsabilité.....</i>	<i>9</i>
<i>Stage Master 2 : étudiants non-fonctionnaires stagiaires : stage en pratique accompagnée.....</i>	<i>10</i>
<i>Évaluations</i>	<i>10</i>
4. ANNEXES.....	12

1. ÉLÉMENTS DE GÉNÉRALITÉ

Introduction

Ce cahier des charges a pour but de préciser les conditions des mises en stage professionnelles, dans le cadre de l'ÉSPÉ de l'académie de Rouen. Sa rédaction est issue d'un travail collaboratif entre des représentants des formateurs universitaires, du corps des inspecteurs et des chefs d'établissement. Il s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la formation des enseignants (formateurs universitaires, inspecteurs, chefs d'établissement, CPE, enseignants du premier et du second degré) pour préciser le rôle de chacun, construire entre ces acteurs une culture partagée autour de la formation des enseignants et des CPE, et proposer des outils pour la formation.

Tous les étudiants en master MEEF sont concernés par cette partie de la formation. Les stages constituent une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants. Ils sont conçus pour permettre une mise en situation professionnelle progressive et sont adossés au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (B.O. n°30 du 25/07/2013).

Les conditions de préparation et d'encadrement sont pensées pour faire de ces moments de véritables temps de formation.

Les stages constituent une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants et CPE, pour au moins trois raisons essentielles :

- ils sont conçus pour permettre une entrée progressive dans le métier ;
- ils sont des points d'ancrage pour la formation dans le Master ;
- ils sont un terrain d'étude pour la recherche qui doit être conduite par les étudiants.

Éléments de progressivité

Les stages trouvent leur place dans certaines maquettes de Licence et dans tous les parcours du Master MEEF sous la rubrique « mise en situation professionnelle ». Ils font systématiquement l'objet d'une préparation et d'une évaluation, qui participent à la validation de la Licence ou du Master, et sont le support d'une formation en alternance, lors des travaux d'analyse de pratique.

En L2 et L3, les stages placeront successivement l'étudiant d'une posture d'observation et de découverte professionnelle à une posture de co-intervention ponctuelle sur des moments de classe.

Ils permettront aux étudiants de :

- acquérir les notions et concepts de l'apprentissage par objectifs et compétences ;
- construire des outils d'observation et d'analyse des interactions enseignant/élèves ;
- recueillir des données sur quelques outils et dispositifs institutionnels (projet d'école, projet d'établissement, etc.)

Stage en Licence 2

Définition et finalités : stage dit de « **découverte professionnelle** » ayant pour but de découvrir la communauté éducative, de percevoir les différents enjeux de la scolarité de l’élève, et de préciser la définition du métier.

Modalités du stage : à l’initiative des responsables de licence, ce stage peut s’organiser sous forme massée d’une semaine au semestre 2 et en doublette de stagiaires. Il s’agit d’engager les stagiaires dans l’observation guidée et outillée des différentes facettes du métier et dans des contextes pluriels. Dans la mesure du possible, les terrains de stages doivent être variés afin de permettre aux stagiaires d’avoir une vision complète des lieux d’exercice du métier (école maternelle, école primaire, collège, lycée général, technologique ou professionnel).

Stage en Licence 3

Définition et finalités : le stage « **d’observation professionnelle participante** » amène le stagiaire à renforcer les connaissances du système éducatif et des missions de l’enseignant ou du CPE, approchées en Licence 2, et à s’immerger dans les premières expériences de classe, ou de vie scolaire, afin d’apprécier sa capacité à s’engager dans le métier.

Modalités du stage : à l’initiative des responsables de Licence, un stage en deux temps peut-être proposé, sous forme filée au semestre 1, puis sous forme massée au semestre 2. Il s’agit de placer la doublette de stagiaires dans des situations de co-observation et de co-intervention ponctuelle.

Stage en Master 1

Définition et finalités : le stage **en pratique accompagnée** a pour objet de donner à l’étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l’Institution dans laquelle il sera appelé à évoluer. Il est conçu pour permettre à l’étudiant de découvrir tous les aspects du métier d’enseignant, qu’il s’agisse du travail avec les élèves et avec les autres enseignants, du fonctionnement de l’école/établissement d’accueil ou encore du dialogue avec les parents.

Le stage a pour objet d’amener progressivement l’étudiant vers la pratique de son futur métier. Il s’inscrit dans la continuité du stage d’observation où l’étudiant a pu appréhender les contours de ce métier.

Modalités du stage : le stage s’effectue en binôme d’étudiants et permet de s’exercer progressivement à la conduite de la classe sous l’autorité et avec l’aide et les conseils du tuteur terrain. Il est conçu et organisé comme étant conjointement une préparation à la prise en responsabilité d’une classe, une préparation aux épreuves des concours et une opportunité de recherche dans le cadre du mémoire de Master.

Dans le cadre du parcours Documentation, les tâches confiées au stagiaire porteront sur la gestion du CDI et sur l’accueil de groupes d’élèves pour un travail ciblé.

Dans le cadre du parcours CPE, les stagiaires pourront se voir confier des tâches de pilotage ou d’animation de la vie scolaire et des séances d’animation avec des groupes d’élèves.

Stage en Master 2 ou en parcours adaptés (étudiants lauréats du concours)

Définition et finalités : le stage **en responsabilité** offre à l’étudiant stagiaire la possibilité d’être en pleine responsabilité de la conduite de la classe. Durant cette période l’étudiant sera considéré comme fonctionnaire-stagiaire. Il devra agir en fonctionnaire de l’État pour les missions qui lui seront confiées et se conformer au règlement intérieur de l’école/établissement.

La confrontation aux réalités professionnelles est une occasion de mettre à l’épreuve les connaissances de la formation et de développer des premiers gestes professionnels.

Modalités du stage : le stage s’effectue en responsabilité individuelle et sous la responsabilité de l’IEN/chef d’établissement.

Stage en Master 2 (étudiants non lauréats du concours)

Les étudiants ayant validé leur Master 1 mais qui ne seraient pas lauréats du concours se verront proposer un stage filé ou massé selon les mentions, au cours des deux semestres en pratique accompagnée.

Définition du rôle du tuteur

Le terme « tuteur » recouvre des significations et statuts différents.

Le tuteur est un acteur majeur de la formation. « Tout stage fait l'objet d'un accompagnement par des personnels confirmés » (B.O. du 22 juillet 2010).

Il aide l'étudiant à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique. Les missions des tuteurs seront différentes selon la nature du stage, l'année de formation et le profil de l'étudiant (M1, M2 admis, M2 non-admis).

Dans le cadre du Master MEEF et notamment en M2, le tuteur terrain agit en collaboration avec le tuteur de l'ÉSPÉ, avec lequel il forme un binôme (tutorat mixte).

Les tuteurs seront informés et formés pour ces nouvelles missions.

- **Mettre en œuvre des compétences d'accompagnement**
 - il accueille, aide à l'intégration, écoute et se rend disponible ;
 - il aide, sans se substituer ;
 - il montre, analyse de manière concertée, suggère (pluralité des solutions), donne des exemples, des pistes, en évitant de modéliser (l'objectif du tutorat n'est pas d'imposer un modèle aux stagiaires mais bien de les aider à élaborer leur propre mode d'enseignement dans une relation de pair à pair) ;
 - il prend en compte le contexte et individualise l'approche par une posture empathique et une prise en compte des conditions d'exercice (profil de l'établissement), du statut du stagiaire (et notamment des exigences liées à son statut d'étudiant) et de la situation singulière de l'intéressé (âge, parcours...).
- **Programmer un travail collaboratif avec le stagiaire, en synergie avec les acteurs de la formation universitaire**

En amont, il participe à la préparation conjointe, à la présentation et à la mise à disposition des documents de la séquence, des outils d'observation...

En aval, il procède à un bilan, suscite confrontations et échanges, contribuant à l'explicitation des démarches, encourageant le passage du ponctuel au général. Il invite de la sorte à une posture réflexive, à la construction de l'autonomie professionnelle.

Il **adapte** de façon constante l'accompagnement aux temps de la construction professionnelle : celui-ci sera plus important au début de la période de stage, et s'allègera pour permettre progressivement une plus grande autonomie du stagiaire. L'accompagnement offert change donc d'intensité et de forme, au fil du temps.

- **Inscrire son action en relation avec d'autres acteurs et espaces**

Le tuteur collabore ainsi, autant que de besoin avec :

- les formateurs universitaires ;
- les inspecteurs.

Définition du rôle de l'étudiant stagiaire

Selon son profil et le moment de sa formation, le stagiaire est confronté à des mises en situations professionnelles variables.

L'étudiant intervient en présence du tuteur lorsqu'il est :

- en L2 (découverte professionnelle), en L3 (stage d'observation professionnelle participante), et en M1 (stage de pilotage progressif de la classe/de la vie scolaire ; stage de pratique accompagnée).

L'étudiant intervient seul lorsqu'il a :

- obtenu un M1 MEEF et qu'il est lauréat du concours : le stagiaire a sa ou ses classes en responsabilité (étudiant/fonctionnaire stagiaire) et suit un parcours en M2 MEEF en alternance à mi-temps en établissement.

D'autres cas de figure sont à envisager pour l'année 2017-2018 :

- étudiant titulaire d'un Master ou dispensé de titre, et lauréat du concours (fonctionnaire stagiaire) : le stagiaire a sa ou ses classes en responsabilité à mi-temps en établissement et se verra proposer un mi-temps de formation ;
- étudiant n'ayant pas obtenu son M1 MEEF mais lauréat du concours : l'étudiant se réinscrit en M1 et valide les UE non obtenues en 2016-2017. Un stage en pratique accompagnée pourra lui être proposé.

L'étudiant inscrit en master MEEF s'engage à considérer les périodes de stages comme des moments obligatoires et fondamentaux du métier d'enseignant au même titre que les formations disciplinaires ou professionnelles. Les absences lors du stage devront être justifiées au même titre que les absences en formation. Il est accueilli pour ses stages dans une école ou un établissement scolaire et devra dès lors se conformer aux règles de l'école de la République et adopter un comportement éthique et responsable. En cas d'absence prolongée non justifiée lors du stage de pratique accompagnée en M1 ou en M2, absence d'une durée supérieure à un tiers de la durée du stage, l'UE de stage ne pourra être validée.

Articulation stage/formation

Les maquettes des masters prévoient un temps de préparation, de suivi et de bilan des différents stages. En M2, l'ensemble de la formation sera adossée à la pratique professionnelle dans une logique d'alternance « intégrative » et « réflexive » où les savoirs et les compétences se renforcent et s'éprouvent dans des situations et des contextes d'action.

Les stages constituent le point de convergence des enseignements disciplinaires, des enseignements didactiques et des travaux de recherche réalisés par l'étudiant dans le cadre de son mémoire professionnel.

Les stages doivent « permettre aux étudiants de s'initier à la conduite de classe et à la gestion de différentes situations, notamment pour prévenir et régler les conflits ou faire face à des comportements violents » (B.O. n° 29 du 22 juillet 2010).

L'articulation stage/recherche/formation s'actualise essentiellement lors des ateliers d'analyse de pratique, au cours desquels les étudiants sont encouragés à convoquer des connaissances issues de ces enseignements pour l'analyse de situations professionnelles. Ils trouvent ainsi des occasions de développer des capacités d'analyse et de réflexion, mais aussi des opportunités pour s'approprier des façons de faire face à des situations problématiques.

Ces formations spécifiques sont pour partie intégrées dans les enseignements de tronc commun inter-degrés.

2. ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICITÉ POUR LES STAGES DANS LE PREMIER DEGRÉ

Stages en Master 1 : pratique accompagnée en binôme

Le stage en pratique accompagnée de deux fois trois semaines a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'Institution dans laquelle il sera appelé à évoluer. Il est conçu pour permettre à l'étudiant de découvrir tous les aspects du métier d'enseignant, qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres enseignants, du fonctionnement de l'école d'accueil ou encore du dialogue avec les parents.

Un entretien avec la direction de l'école ainsi qu'avec le titulaire en poste est vivement conseillé avant et après le stage.

Le stage a pour objet d'amener progressivement l'étudiant vers la pratique de son futur métier. Il s'inscrit dans la continuité du stage d'observation où il a pu appréhender les contours de ce métier.

Le stage a aussi pour but de préparer l'étudiant se destinant à l'enseignement à se familiariser avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves.

Le stage permet au stagiaire de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du maître d'accueil. Il est conçu et organisé comme une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Dans toute la mesure du possible, l'étudiant participera aux étapes du déroulement d'une séquence (de sa conception, en lien avec la progression annuelle, à son évaluation finale). Ce stage s'effectuera sous la responsabilité, d'un maître d'accueil temporaire (MAT) qui, après une phase d'observation et d'adaptation, confiera à l'étudiant la prise en main de séances voire de séquences pédagogiques dont le contenu lui aura été présenté préalablement.

Ce stage en pratique accompagnée pourra être complété par des heures de découverte du métier :

- entretiens avec le MAT ;
- entretien avec le directeur de l'école ;
- participation à des conseils d'école, de cycles ou de maîtres.

Ces stages devront permettre aux étudiants de :

- construire des outils de préparation de classe et analyser leur propre pratique (réflexivité) ;
- recueillir des éléments empiriques permettant de faire le lien avec les enseignements du tronc commun ;
- recueillir des données sur l'école, le cycle et la classe (outils de l'enseignant notamment) ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté (différenciation pédagogique, PPRE, APC, etc.).

Stages en Master 2 parcours « alternants » : stage en responsabilité

Le stage en responsabilité offre à l'étudiant fonctionnaire stagiaire (lauréat du concours) la possibilité d'être en pleine responsabilité de la conduite de la classe. Durant cette période l'étudiant sera considéré comme fonctionnaire stagiaire. Il devra agir en fonctionnaire de l'Etat pour les missions qui lui seront confiées. En 2017-2018, les stagiaires seront affectés en binôme dans une classe où ils prendront en charge chacun la moitié du service selon une modalité d'alternance 3 semaines en classe / 3 semaines libérées pour la formation.

Le stage s'effectue sous la responsabilité de l'inspecteur ou du conseiller pédagogique de la circonscription amenés à effectuer des visites. Avant la prise en main de la classe, une prise de contact avec les équipes de circonscription et de l'école permettra à l'étudiant de recueillir toutes les informations utiles concernant le fonctionnement de l'école et de la classe.

En conclusion, l'ensemble des stages doit permettre à l'étudiant de :

- construire et mettre en œuvre des séquences d'enseignement ;
- adopter une attitude réflexive afin d'analyser sa propre pratique.

Stages en Master 2 parcours « non-alternants » : pratique accompagnée évaluée

Les étudiants non lauréats du concours effectueront deux stages en pratique accompagnée selon les mêmes modalités que les étudiants de M1 : deux fois trois semaines dans des classes de MAT avec une alternance maternelle / élémentaire).

Ils recevront pendant la deuxième ou troisième semaine de chaque stage une visite évaluative à l'issue de laquelle ils devront effectuer une analyse de séance. Ces visites seront effectuées par des formateurs de l'ÉSPÉ ou des PEMF de terrain.

Missions des tuteurs

Il existe deux types de statuts de tuteurs terrain :

- maîtres d'accueil temporaire (MAT) ayant suivi une formation spécifique ;
- enseignants titulaires du certificat d'aptitude à la fonction de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour les M1 et les M2 non lauréats du concours, le tutorat des stages en pratique accompagnée sera assuré par un maître d'accueil temporaire (MAT).

Pour les M2 en stage en responsabilité, le tutorat « mixte » sera assuré par un PEMF et un formateur de l'ÉSPÉ.

Mission du tuteur en fonction des stages

M1 et M2 non lauréats du concours : lors du stage du 1^{er} semestre, le tuteur aide les étudiants à observer les situations d'enseignement et à identifier clairement les objectifs poursuivis, les démarches et les outils utilisés ainsi que les modes d'évaluation des compétences et des connaissances. Le tuteur invite l'étudiant à rencontrer d'autres acteurs du système éducatif (directeur d'école, RASED, ATSEM...)

Pour le stage du second semestre, le tuteur explicite ses démarches, ses pratiques et ses choix lors des entretiens qui précèdent ou qui suivent l'observation des séances par l'étudiant. Le tuteur aide chaque étudiant à concevoir, organiser, réaliser lui-même son enseignement. Il assiste aux séances réalisées par l'étudiant et effectue un bilan avec lui.

M2 lauréats du concours : lors du stage en responsabilité, les tuteurs apportent l'aide nécessaire à l'étudiant pour la préparation de son stage. Ils le conseillent dans la conception, l'organisation et la réalisation des séances d'enseignement. Ils participent à l'évaluation de cette partie de la formation.

Mission du binôme tuteur en M2

Le binôme tuteur est composé d'un formateur de l'ÉSPÉ et d'un PEMF. Le binôme est en charge :

- du suivi des stages et de l'accompagnement de l'étudiant sur l'année. Les visites réalisées par les PEMF le seront en fonction de leur jour de décharge.
- de l'évaluation : chaque M2 bénéficiera au moins de 2 visites-conseils et de 2 visites évaluatives assurées par son binôme tuteur (Annexe 3). Selon le cas, d'autres visites pourront être effectuées par un CPC ou l'IEN de la circonscription.

L'ensemble des documents de suivi et d'évaluation fera l'objet d'un dépôt numérique sur une plate-forme de formation.

Enfin, le binôme tuteur ainsi que l'étudiant se concerteront une fois par semestre pour effectuer ensemble un bilan de positionnement.

Évaluation

L'évaluation des stages du Master MEEF est définie dans les maquettes.

Selon un calendrier et des modalités définies conjointement, l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'école d'accueil autorise les visites des enseignants de l'ÉSPÉ dans les classes afin de permettre l'évaluation des étudiants.

En M1, il sera demandé à l'étudiant un recueil de données institutionnelles et, selon le stage, un travail d'observation sur des thèmes liés au tronc commun et/ou une fiche de préparation et une analyse d'une séance mise en œuvre dans la classe du MAT.

En M2, chaque étudiant bénéficiera pour chaque semestre d'une visite évaluative dans le cadre du master MEEF à la suite de laquelle il devra rédiger une analyse réflexive. **La note de stage du second semestre n'est pas compensable.**

3. ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICITÉ POUR LES STAGES DANS LE SECOND DEGRÉ

Généralités

1 -Modalités du stage

Les stages des étudiants, enseignants et CPE stagiaires se déroulent dans un établissement scolaire nommé Établissement Public Local d'Enseignement (EPLE), qu'il soit Lycée général et technologique (LGT), Lycée polyvalent (LPO), Lycée professionnel, (LP) ou Collège. Chaque EPLE est singulier par son contexte (social, économique, culturel...) et son environnement (urbain, périurbain, rural...), mais aussi, par les acteurs qui y travaillent (avec des missions spécifiques...), et par la culture propre à l'établissement. Les règles qui président à la définition de l'EPLE s'appliquent à chaque établissement. L'EPLE les met en œuvre, avec ses modalités propres, dans le cadre de son autonomie.

Un professeur et un CPE exercent leurs missions dans un établissement, considéré dans sa spécificité, et sont experts dans leurs domaines (une discipline, la vie scolaire). Cette réalité a deux conséquences principales :

- le professeur et le CPE doivent connaître les caractéristiques essentielles de « leur » EPLE, en s'appuyant sur le projet d'établissement, qui exprime la manière de mettre en œuvre, localement, les directives nationales ;
- dans la fonction d'accueil du stagiaire, le chef d'établissement, l'adjoint et le gestionnaire qui constituent l'équipe de direction, ont un rôle essentiel. Le tuteur est aussi partie prenante de l'accueil et aide le stagiaire à prendre en compte la spécificité du réel. Il prépare ainsi le stagiaire à la nécessaire contextualisation de l'expérience vécue en stage.

2 -Missions du tuteur

Le stagiaire intervient en présence du tuteur lorsqu'il est en L2 (découverte professionnelle), en L3 (stage d'observation professionnelle participante), en M1 (stage de pilotage progressif de la classe/ de la vie scolaire ; stage de pratique accompagnée).

Le tuteur est un acteur majeur de la formation. Ses missions sont différentes selon la nature du stage, l'année de formation et le profil de l'étudiant (M1, M2 admis, M2 non-admis).

C'est un enseignant proposé par les corps d'inspection. Il est reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques et son engagement dans le système éducatif. Il est volontaire. Il constitue pour le stagiaire enseignant ou CPE une personne ressource pour l'analyse de l'ensemble des situations professionnelles relatives à l'exercice du métier au sein de l'établissement. Il s'attache en particulier à l'analyse des situations d'intervention en classe, de la préparation des séquences et de la conception des dispositifs d'enseignement /apprentissage.

Pour les stagiaires CPE, l'analyse impulsée par le tuteur porte essentiellement sur le suivi de l'assiduité, l'animation éducative et le pilotage du groupe des assistants d'éducation.

Le tuteur inscrit son action de formation dans le cadre du Master MEEF.

Stage Master 1 : pratique accompagnée

Définition et finalités : le stage en pratique accompagnée a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'Institution dans laquelle il sera appelé à évoluer. Il est conçu pour permettre à l'étudiant de découvrir tous les aspects du métier d'enseignant, qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres enseignants, du fonctionnement de l'établissement d'accueil ou encore du dialogue avec les parents.

Le stage a pour objet d'amener progressivement l'étudiant vers la pratique de son futur métier. Il s'inscrit dans la continuité du stage d'observation où il a pu apprécier les contours de ce métier.

Le stage a aussi pour but de préparer l'étudiant se destinant à l'enseignement à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves. Il permet au stagiaire de s'exercer progressivement à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du tuteur terrain. Il est conçu et organisé comme une préparation à la prise en responsabilité d'une classe. Il s'agit, par l'alternance de temps d'observation et d'intervention progressive et ponctuelle, d'identifier les verrous et les leviers des apprentissages et d'envisager des dispositifs d'apprentissage adaptés.

Dans toute la mesure du possible, l'étudiant participera aux étapes du déroulement d'une séquence

(de sa conception, en lien avec la progression annuelle, à son évaluation finale). Ce stage s'effectuera sous la responsabilité d'un tuteur de terrain qui, après une phase d'observation et d'adaptation, confiera la prise en main de séances voire de séquences pédagogiques dont le contenu lui aura été présenté préalablement.

Pour le parcours CPE, l'analyse de la vie scolaire sera constante, dans la même perspective.

Ce stage pourra être complété par des heures de « découverte du métier », organisées au sein de l'établissement d'accueil, selon diverses modalités laissées à son initiative. À titre d'exemples, elles pourront prendre la forme :

- d'un entretien avec le chef d'établissement ;
- d'un entretien avec le conseiller principal d'éducation ;
- d'un suivi d'une classe dans une autre discipline ;
- de la participation à des conseils de classe ou d'administration.

Modalités du stage : le stage s'effectue en binôme sous forme filée le vendredi. En 2017-2018 : du 13/10/2017 au 24/11/2017 puis sous forme massée du 27/11/2017 au 2/12/2017. Pour le parcours EPS : stage filé du 13/10/2017 au 22/12/2017.

La durée maximale de présence du stagiaire sera de 40 heures à répartir selon l'emploi du temps du conseiller pédagogique. La prise en main effective de la classe (ou de groupes d'élèves pour les professeurs documentalistes et CPE stagiaires) devra être supérieure ou égale à 10 heures. Le stage permet de s'exercer progressivement à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du tuteur. Il est conçu et organisé comme étant conjointement une préparation à la prise en responsabilité d'une classe, une préparation aux épreuves des concours et une opportunité de recherche dans le cadre du mémoire de Master.

Dans le cadre du parcours Documentation, les tâches confiées au stagiaire porteront sur la gestion du CDI et sur l'accueil de groupes d'élèves pour un travail ciblé.

Dans le cadre du parcours CPE, les stagiaires pourront se voir confier des tâches de pilotage ou d'animation de la vie scolaire et des séances d'animation avec des groupes d'élèves. En lien avec la nature des épreuves du concours, les stagiaires pourront être amenés à poursuivre ce stage au second semestre.

Missions du tuteur : le tuteur explicite ses démarches, ses pratiques et ses choix lors des entretiens qui précèdent ou qui suivent l'observation des séances par l'étudiant. Il revient au tuteur, après une phase d'observation et d'adaptation du stagiaire, de lui confier la prise en main partielle ou totale de séquences dont le contenu lui aura été présenté préalablement. Le tuteur aide chaque étudiant à concevoir, organiser, réaliser lui-même son enseignement. Il assiste aux séances réalisées par l'étudiant et effectue un bilan avec lui.

Dans le parcours CPE, le tuteur pourra confier au stagiaire la prise en main totale ou partielle de dossiers.

Missions de l'étudiant : il incombe à l'étudiant stagiaire de se conformer à l'emploi du temps qui lui sera assigné par le chef d'établissement. Ce stage lui permettra de :

- construire des outils de préparation de classe ;
- analyser sa propre pratique (réflexivité) ;
- repérer des profils scolaires ;
- recueillir des données sur l'établissement et la classe (outils de l'enseignant notamment) ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté (différenciation pédagogique, PPRE, dispositifs d'aide, etc.).

Pour le parcours CPE, il s'agit en outre de recueillir :

- les données nécessaires au diagnostic de la vie scolaire ;
- les outils de suivi des élèves ;
- les outils du pilotage et de l'animation de la vie scolaire ;
- les outils de pilotage du groupe des assistants d'éducation.

Objets d'analyse prioritaire : l'analyse porte sur la conception de la séquence d'enseignement/apprentissage et les réponses des élèves. Les CPE analyseront les outils dans leur contexte, en vue d'une décontextualisation.

Évaluation : les compétences professionnelles progressivement acquises par l'étudiant peuvent être évaluées selon des modalités diverses (Annexe 2). À titre d'exemples, des observations, un rapport du tuteur de terrain, un rapport de stage du stagiaire ou une analyse de séances, un entretien conseil réunissant l'étudiant, un formateur et le tuteur... Un entretien avec la direction de l'établissement ainsi qu'avec le tuteur est vivement conseillé avant et après le stage.

Stage Master 2 ou en parcours adapté : étudiant/fonctionnaire stagiaire : stage en responsabilité

Définition et finalités de l'année de stage : le stage filé en « **responsabilité** » place l'enseignant en situation d'autonomie dans la conduite de classe. La confrontation aux réalités professionnelles est une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation et de développer des premiers gestes professionnels. Le stagiaire doit agir en fonctionnaire de l'État pour les missions qui lui sont confiées et se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Modalités du stage : le stage s'effectue en responsabilité individuelle et sous la responsabilité du chef d'établissement. Les journées banalisées en établissement sont les lundis, jeudis, mercredis ou samedis matin (pour le parcours EPS, afin de prendre en compte l'UNSS, les journées sont les lundis, mercredis et jeudis matin).

Missions des tuteurs : le binôme tuteur est composé d'un tuteur de terrain et d'un formateur de l'ÉSPÉ qui constitue un « **tutorat mixte** ».

Le tuteur de terrain agit en collaboration avec le tuteur de l'ÉSPÉ, avec lequel il forme un binôme. Il aide l'étudiant à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique. Il fournit un apport conceptuel sur les savoirs d'expérience et un appui à l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience du stage. Il accueille le stagiaire dans sa classe et l'observe dans la sienne ; il aide celui-ci à s'intégrer et à s'impliquer dans le travail d'équipe.

Les tuteurs seront informés et formés pour ces nouvelles missions.

- **Le tuteur de l'ÉSPÉ** est un des enseignants du stagiaire. Il est désigné par le responsable de la formation. Il appartient à l'équipe enseignante intervenant pour la formation, que celle-ci soit assurée par l'ÉSPÉ ou par une autre composante. Il accompagne le stagiaire durant l'année scolaire et participe à sa formation. Il assure un suivi et un accompagnement pédagogique du stagiaire tout au long de son cursus. Il rencontre de manière régulière le stagiaire pour permettre un l'aller-retour fécond entre ce qui est appris dans le cadre de la mise en situation dans l'établissement scolaire et les enseignements organisés par l'ÉSPÉ. Il établit avec lui les différentes étapes de la rédaction du mémoire.

Les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble à l'évaluation des stagiaires (Annexe 4).

Le tutorat mixte s'exerce dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des co-interventions et des visites conjointes en établissement, qui permettent une aide au positionnement sur la base du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et du référentiel de formation MEEF. Il permet la mise en place d'une procédure d'alerte et d'un soutien particulier en cas de difficulté du stagiaire.

Le binôme est en charge :

- du suivi des stages et de l'accompagnement de l'étudiant FSTG sur l'année. Les visites réalisées par le tuteur de terrain se feront en fonction des emplois du temps respectifs (tuteur/stagiaire).
- de l'évaluation (Annexes 4 et 5) : chaque FSTG bénéficiera de visites-conseils et d'une visite évaluative (assurées par les tuteurs de terrain et de l'ÉSPÉ). Selon le cas, une procédure d'alerte et de soutien particulier en cas de difficulté du stagiaire pourra être envisagée.

L'ensemble des documents de suivi et d'évaluation fera l'objet d'un dépôt numérique sur une plate-forme de formation (Annexe 7).

Missions du stagiaire : le stagiaire doit se conformer à l'emploi du temps qui lui est assigné par le chef d'établissement. Il a la responsabilité d'une ou plusieurs classes à l'année. Cette responsabilité inclut la préparation des séquences, leur mise en œuvre et l'évaluation des élèves, mais également l'ensemble des missions qui incombent à un enseignant pleinement responsable, à savoir le suivi des élèves, la participation aux conseils de classe et les rencontres avec les parents. À ce titre, il est invité lors d'ateliers d'analyse de pratique, à adopter une attitude réflexive afin d'analyser sa propre pratique pour envisager, dans le cas des situations problématiques identifiées, d'autres scénarios ou modalités d'actions.

Pour le parcours Documentation, le stagiaire est amené à prendre en main la gestion d'un CDI, ainsi que des séances d'enseignement en pleine responsabilité. Cette prise en charge s'inscrit dans le projet CDI et dans la politique documentaire de l'établissement, telle que définie dans le projet d'établissement.

Pour le parcours CPE, le stagiaire est amené, en responsabilité ou en co-responsabilité avec un titulaire, à piloter à animer un service de Vie scolaire. Le stage doit permettre au stagiaire d'aborder tous les aspects du métier, concernant les relations avec les élèves, le pilotage de l'équipe Vie scolaire, les rapports avec les différents acteurs d'un EPLE (chef d'établissement, enseignants, infirmière, assistant(e) social(e)...) et ses partenaires. Cette prise en charge s'inscrit en référence au projet vie scolaire et à la politique éducative de l'établissement. L'analyse porte sur les situations dites problématiques qui sont sources de controverses professionnelles.

Évaluation : les compétences professionnelles progressivement acquises par le stagiaire peuvent être évaluées selon des modalités diverses. À titre d'exemples, chaque FSTG bénéficiera de visites-conseils et d'une visite évaluative assurées par ses tuteurs de terrain et de l'ÉSPÉ ainsi que du chef d'établissement. Des observations, un rapport du tuteur de terrain, des analyses de séances du stagiaire... pourront compléter cette évaluation.

Toute personne qui participe à la formation du stagiaire est fondée à alerter l'employeur en cas de difficultés avérées. L'alerte sera portée à la connaissance des corps d'inspection et une première visite-conseil sera effectuée.

Stage Master 2 : étudiants non-fonctionnaires stagiaires : stage en pratique accompagnée

Un stage filé en pratique accompagnée sera proposé les lundis aux étudiants de la mention 2, les lundis et jeudis pour les étudiants de la mention 3, du 9/10/2017 au 19/04/2018. Ce stage, d'une durée moindre que pour les M2 fonctionnaires stagiaires, permettra aux étudiants non lauréats de préparer à nouveau le concours. La durée maximale de présence du stagiaire sera de 60 heures, à répartir sur les deux semestres, et selon l'emploi du temps du conseiller pédagogique. La prise en main effective de la classe (ou de groupes d'élèves pour les professeurs documentalistes et CPE stagiaires) devra être supérieure ou égale à 20 heures.

Évaluations

A) L'évaluation du stage en Master MEEF est définie dans les maquettes.

Selon un calendrier et des modalités définies conjointement, les chefs d'établissement autorisent les visites des enseignants de l'ÉSPÉ dans les classes afin de permettre l'évaluation des étudiants ou FSTG.

En M1, il sera demandé à l'étudiant une fiche de préparation et une analyse d'une séance ou séquence mise en œuvre dans la classe du tuteur. En fin de stage, le tuteur renseignera un rapport (Annexe 2).

En M2 (étudiants fonctionnaires stagiaires), chaque étudiant bénéficiera de visites conseils ou évaluative (Annexes 4 et 5).

En M2 (étudiants non fonctionnaires stagiaires) : chaque étudiant bénéficiera d'une visite évaluative au semestre 4. À la fin du stage, le tuteur renseignera un rapport (Annexe 2).

À la suite des visites, l'étudiant de M2 devra rédiger une analyse réflexive de séance ou de situation. Cette analyse s'appuiera sur une question donnée par le ou les tuteurs. Celle-ci sera encrée avec la réalité du terrain et il sera attendu des réponses concrètes et justifiées (Annexe 6).

Au semestre 4 : la note de la visite évaluative comptera pour 75 % dans la note finale et l'analyse réflexive pour 25 %.

La note de stage au semestre 4 du M2 n'est pas compensable.

B) L'évaluation du stage des FSTG au regard de l'employeur

Les compétences professionnelles progressivement acquises par l'enseignant stagiaire seront évaluées tout au long de l'année scolaire. Les fonctionnaires stagiaires feront l'objet d'une évaluation terminale. Ils seront soumis à un jury terminal qui devra se prononcer sur leurs aptitudes à exercer le métier et proposera leur titularisation. Un premier positionnement du fonctionnaire stagiaire sera effectué au moyen de fiches de positionnement par le tuteur et le chef d'établissement entre novembre et janvier. Si l'enseignant stagiaire rencontre des difficultés, il convient de signaler la situation à l'inspecteur qui effectuera une visite conseil. Il est souhaitable que le tuteur assiste à la visite et à l'entretien. À l'issue de cette visite, l'inspecteur rédigera des préconisations qui seront adressées au fonctionnaire stagiaire par l'intermédiaire de son chef d'établissement. Un deuxième positionnement à la mi-avril permettra de mesurer l'évolution de l'enseignant stagiaire au cours de sa formation et éventuellement de déclencher une inspection contrôle (mai/juin). Dans ce cas, le rapport d'inspection sera inclus dans le dossier d'évaluation qui comprendra les documents suivants : un avis du chef d'établissement, et un rapport des tuteurs fondés sur les compétences professionnelles (B.O. n° 30 du 25 juillet 2013) et un avis de l'inspecteur.

4. ANNEXES

- Annexe 1 Tableau synoptique des modalités de stage
- Annexe 2a Rapport tuteur M1 et M2 (étudiants non fonctionnaires stagiaires)
- Annexe 2b Rapport tuteur M1 et M2 (étudiants non fonctionnaires stagiaires)
parcours CPE
- Annexe 2c Rapport tuteur M1 et M2 (étudiants non fonctionnaires stagiaires)
parcours documentaliste
- Annexe 3 Tutorat mixte terrain / ÉSPÉ
Projet d'organisation des évaluations pour le premier degré
- Annexe 4 Tutorat mixte terrain / ÉSPÉ
Projet d'organisation des évaluations pour le second degré
- Annexe 5 Bulletins de visites conseil et évaluative
- Annexe 6 Analyse de séance
- Annexe 7 Tutoriel pour se connecter à la plate-forme Universitice
- Annexe 8 Quelques sigles

Tableau synoptique des modalités de stage Master MEEF mentions 1, 2 et 3

2017 – 2018

	Premier degré	Second degré
M1	<p>Stage massé en pratique accompagnée</p> <p>du 9 octobre au 10 novembre 2017 et</p> <p>du 22 janvier au 10 février 2018</p>	<p>Deux modalités du stage en pratique accompagnée en binôme selon les parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stage filé les vendredis du 13 octobre au 24 novembre 2017 puis massé du 27 au 2 décembre 2017 - stage filé les vendredis Parcours EPS du 13 octobre au 22 décembre 2017
M2	<p>M2 fonctionnaires stagiaires : stage en responsabilité groupé en alternance rotations de 3 semaines (1 binôme de stagiaires par classe)</p> <p>M2 non fonctionnaires stagiaires : stage massé en pratique accompagnée 2 x 3 semaines avec une alternance maternelle / élémentaire</p> <p>du 20 novembre au 9 décembre 2017 et</p> <p>du 12 mars au 31 mars 2018</p>	<p>M2 fonctionnaires stagiaires : stage filé en responsabilité les lundis et jeudis, plus mercredis matin ou samedis matin (<u>parcours EPS</u> : lundis, mercredis et jeudis matin)</p> <p>M2 non fonctionnaires stagiaires : stage filé en pratique accompagnée en binôme les lundis (lundis et jeudis parcours CPE)</p> <p>du 9 octobre 2017 au 19 avril 2018</p>

Annexe 2a

Rapport du tuteur de stage M1/ M2 non FSTG 2017-2018

Adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013)

Mention second degré et Encadrement éducatif

Nom et prénom de l'étudiant :

Nom du tuteur :

Établissement :

Discipline : Classe(s) prise(s) en main :

Pour les rubriques suivantes, veuillez entourer l'un des 4 niveaux de construction de compétences, et fournir les informations que vous jugerez utiles :

1-Compétence construite

2-Compétence en construction

3-Compétence insuffisamment construite

4-Compétence non construite

Compétences	Avis			
1- Maîtrise des contenus enseignés (P1, P2, CC7) M1 : maîtriser les contenus disciplinaires... M2 : mettre en œuvre des transpositions didactiques...	1	2	3	4
Commentaire				
2- Préparation des séances de cours (P3, CC9) M1 : construire des situations d'apprentissage, fixer des objectifs à atteindre, utiliser les éléments numériques dans sa préparation... M2 : s'assurer de l'adéquation des propositions pédagogiques et les inscrire dans une progression réfléchie...	1	2	3	4
Commentaire				
3- Mise en œuvre des séances (P3, P5, CC9) M1 : animer des situations d'apprentissage... M2 : animer des situations d'apprentissage prenant en compte la diversité, évaluer les progrès et les acquisitions des élèves, utiliser les outils numériques (dans la mesure du possible)...	1	2	3	4
Commentaire				
4- Relation pédagogique avec les élèves (P4, CC1, CC2, CC5, CC6) M1 : organiser et assurer un mode de fonctionnement favorisant les apprentissages, faire partager les valeurs de la République... M2 : accompagner les élèves dans leur parcours de formation, agir en éducateur responsable...	1	2	3	4
Commentaire				
5- Prise en compte de la diversité (CC3, CC4, CC5) M1 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage, faire preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés... M2 : prendre en charge le suivi du travail personnel des élèves, s'appuyer sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiations...) ...	1	2	3	4
Commentaire				

6- Implication du stagiaire (CC10, CC11, CC12, CC13, CC14) M1 : coopérer au sein d'une équipe éducative, échanger avec les collègues... M2 : coopérer avec les partenaires de l'école, les parents...	1	2	3	4
	Commentaire			
7- Prise en compte des conseils (CC14) M1 : être à l'écoute des conseils, chercher à améliorer sa pratique... M2 : prendre du recul et porter une analyse réflexive sur son positionnement, ses activités...	1	2	3	4
	Commentaire			
Synthèse				

Annexe 2b

Rapport du tuteur de stage M1/ M2 non FSTG 2017-2018

Adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013)

Mention second degré et Encadrement éducatif : parcours documentaliste

Nom et prénom de l'étudiant :

Nom du tuteur :

Établissement :

Discipline : Classe(s) prise(s) en main :

Pour les rubriques suivantes, veuillez entourer l'un des 4 niveaux de construction de compétences, et fournir les informations que vous jugerez utiles :

1-Compétence construite

2-Compétence en construction

3-Compétence insuffisamment construite

4-Compétence non construite

Compétences	Avis			
	1	2	3	4
1- Maîtrise des connaissances et des compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information (D 1) M1 : maîtriser les contenus liés à l'EMI... M2 : savoir définir une stratégie pédagogique ..., en concertation avec les autres professeurs	1	2	3	4
Commentaire				
2- Préparation des séances de cours (P3, CC9) M1 : construire des situations d'apprentissage, fixer des objectifs à atteindre, utiliser les éléments numériques dans sa préparation... M2 : s'assurer de l'adéquation des propositions pédagogiques et les inscrire dans une progression réfléchie...	1	2	3	4
Commentaire				
3- Mise en œuvre des séances (P3, P5, CC9) M1 : animer des situations d'apprentissage... M2 : animer des situations d'apprentissage prenant en compte la diversité, évaluer les progrès et les acquisitions des élèves, utiliser les outils numériques (dans la mesure du possible)...	1	2	3	4
Commentaire				
4- Relation pédagogique avec les élèves (P4, CC1, CC2, CC5, CC6) M1 : organiser et assurer un mode de fonctionnement favorisant les apprentissages, faire partager les valeurs de la République... M2 : accompagner les élèves dans leur parcours de formation, agir en éducateur responsable...	1	2	3	4
Commentaire				
5- Prise en compte de la diversité (CC3, CC4, CC5) M1 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage, faire preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés...	1	2	3	4

M2 : prendre en charge le suivi du travail personnel des élèves, s'appuyer sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiations...) ...				
Commentaire				
6- Assurer la responsabilité du centre de ressources (D 3)	1	2	3	4
M1 : participer à la gestion et à l'organisation du CDI ... M2 : maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités de base du logiciel documentaire				
Commentaire				
7- Implication du stagiaire (CC10, CC11, CC12, CC13, CC14)	1	2	3	4
M1 : coopérer au sein d'une équipe éducative, échanger avec les collègues... M2 : coopérer avec les partenaires de l'école, les parents...				
Commentaire				
8- Prise en compte des conseils (CC14)	1	2	3	4
M1 : être à l'écoute des conseils, chercher à améliorer sa pratique... M2 : prendre du recul et porter une analyse réflexive sur son positionnement, ses activités...				
Commentaire				
Synthèse				
Conseils donnés à l'étudiant				

Annexe 2c

Rapport du tuteur de stage M1/ M2 non FSTG 2017-2018

Adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013)

Mention second degré et Encadrement éducatif : parcours CPE

Nom et prénom de l'étudiant :

Nom du tuteur :

Établissement :

Discipline : Classe(s) prise(s) en main :

Pour les rubriques suivantes, veuillez entourer l'un des 4 niveaux de construction de compétences, et fournir les informations que vous jugerez utiles :

1-Compétence construite

2-Compétence en construction

3-Compétence insuffisamment construite

4-Compétence non construite

Compétences	Avis			
1- Maîtrise des contenus éducatif M1 : maîtriser les contenus disciplinaires, connaissance du système M2 : capacité d'analyse et d'application des contenus théoriques	1	2	3	4
Commentaire				
2- Animation et gestion du service vie scolaire M1 : connaître le travail des AED, l'organisation du service M2 : la politique d'animation de l'équipe, la formation et l'évaluation des AED	1	2	3	4
Commentaire				
3- Suivi des élèves M1 : analyse des absences, des résultats scolaires M2 : conduite d'entretien d'aide, co-construction du parcours de l'élève	1	2	3	4
Commentaire				
4- Relation éducative et pédagogique avec les élèves M1 : faire partager les valeurs de la République faire respecter le RI ... M2 : animer des séances d'éducation citoyenne	1	2	3	4
Commentaire				
5- Prise en compte de la diversité M1 : repérer la diversité dans l'EPLE et la façon de la traiter M2 : prendre en charge des difficultés des élèves, travail avec des partenaires	1	2	3	4
Commentaire				
6- Implication du stagiaire (CC10, CC11, CC12, CC13, CC14) M1 : coopérer au sein d'une équipe éducative, échanger avec les collègues... M2 : coopérer avec les partenaires de l'école, les parents...	1	2	3	4
Commentaire				

7- Prise en compte des conseils (CC14)	1	2	3	4
M1 : être à l'écoute des conseils, chercher à améliorer sa pratique...				
M2 : prendre du recul et porter une analyse réflexive sur son positionnement, ses activités...				
Commentaire				
Synthèse				

Projet d'organisation des évaluations pour le premier degré

Semestre	Mois	Tuteur terrain	Tuteur ESPÉ	Stagiaire
S3	Début septembre	Visite contact pendant la période de présence en classe des deux stagiaires <i>Pas de bulletin de visite</i>	La présence du tuteur ESPÉ est souhaitée dans la mesure du possible	
	Septembre-Octobre	Visite conseil conjointe dans la mesure du possible <i>Bulletin de visite sans avis</i>		
	Novembre - Décembre	Visite évaluative <i>Bulletin de visite avec avis mais non noté</i>	La présence du tuteur ESPÉ est envisageable en cas de besoin et dans la mesure du possible	Analyse réflexive notée (étudiants M2) ou avec avis (stagiaires non étudiants)
		Bilan de positionnement par compétences* - 1 + procédure d'alerte éventuelle		
S4	Janvier - Février	Visite(s) conseil(s) <i>Bulletin de visite sans avis</i>	La présence du tuteur ESPÉ est envisageable en cas de besoin et dans la mesure du possible	
	Mars - Avril	La présence du tuteur terrain est envisageable en cas de besoin et dans la mesure du possible	Visite évaluative <i>Bulletin de visite avec avis et note (pour les étudiants validant le M2 uniquement)</i>	Analyse réflexive notée (étudiants M2) ou avec avis (stagiaires non étudiants)
	Avril - Mai	Bilan de positionnement par compétences* - 2 + procédure d'alerte éventuelle		

* Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : B.O. n° 30 du 25/07/2013

Projet d'organisation des évaluations pour le second degré

Semestre	Mois	Tuteur terrain + chef d'établissement	Étudiant Fonctionnaire Stagiaire	Tuteur ESPÉ
S3	Septembre	Visite contact du tuteur terrain sans bulletin de visite		
	Octobre - Novembre	Visite conseil conjointe + bulletin visite avec avis* <i>Bilan de positionnement par compétences** - 1</i>		
			Analyse de séance ou de situation notée***	
S4	Mars - Avril	Visite évaluative conjointe + bulletin visite noté (75 % de la note) <i>Bilan de positionnement par compétences** - 2</i>		
		Analyse réflexive de séance ou de situation notée*** (25 % de la note)		

*L'évaluation de l'UE stage s'appuiera sur l'analyse de séance ainsi que l'avis du bulletin de visite

**Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

B.O. n° 30 du 25/07/2013

*** Par le tuteur ESPÉ

Annexe 5



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

M2 fonctionnaire stagiaire mise en situation professionnelle : stage en responsabilité

BULLETIN DE VISITE CONSEIL CONJOINTE

adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
(BO n° 30 du 25 juillet 2013)

Nom :
Prénom :
Groupe :
Centre de formation :
Binôme tuteur :

Commune :
Établissement : ECLAIR
Niveau(x) :
Nombre d'élèves présents :

Posture professionnelle

Constats / analyse / conseils

Faire partager les valeurs de la République, inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Brève description des activités observées

Contexte local (Éducation prioritaire, milieu urbain, rurbain, rural) ; durée de l'observation ; disposition spatiale ; déroulement de la séance.

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Constats / analyse / conseils

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun (collège).

Préparation de la classe

Constats / analyse / conseils

Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Mise en œuvre

Constats / analyse / conseils

Mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Conduite de classe, organisation, mode(s) de regroupement des élèves et supports adaptés. Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Constats / analyse / conseils

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves, afin de mieux assurer la progression des apprentissages.

Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Constats / analyse / conseils

Conclusion

Analyse par les formateurs du regard critique de l'étudiant, éléments positifs et éléments à améliorer, réussites, objectifs prioritaires à atteindre, ressources didactiques conseillées.

Avis

Très insuffisant Insuffisant Réservé Satisfaisant Très satisfaisant

Visite effectuée par : Date et heure :

Tuteur ÉSPÉ Tuteur terrain

Signature

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

M2 fonctionnaire stagiaire
mise en situation professionnelle : stage en responsabilité

BULLETIN DE VISITE ÉVALUATIVE CONJOINTE

adossé au *référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*
(BO n° 30 du 25 juillet 2013)

Nom :

Prénom :

Groupe :

Centre de formation :

Binôme tuteur :

Commune :

Établissement : ECLAIR

Niveau(x) :

Nombre d'élèves présents :

Posture professionnelle

Constats / analyse / conseils

Faire partager les valeurs de la République, inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Brève description des activités observées

Contexte local (Éducation prioritaire, milieu urbain, rurbain, rural) ; durée de l'observation ; disposition spatiale ; déroulement de la séance.

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Constats / analyse / conseils

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun (collège)

Préparation de la classe

Constats / analyse / conseils

Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Mise en œuvre

Constats / analyse / conseils

Mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Conduite de classe, organisation, mode(s) de regroupement des élèves et supports adaptés. Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Constats / analyse / conseils

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progression des apprentissages.

Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Constats / analyse / conseils

Conclusion

Analyse par les formateurs du regard critique de l'étudiant, éléments positifs et éléments à améliorer, réussites, objectifs prioritaires à atteindre, ressources didactiques conseillées.

Bilan annuel :

Avis

Très insuffisant

Insuffisant

Satisfaisant

Très satisfaisant

Visite effectuée par :

Date et heure :

Tuteur ÉSPÉ Tuteur terrain

Signature



Ecole supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Rouen



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

BULLETIN DE PREMIÈRE VISITE CPE

adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
(BO n° 30 du 25 juillet 2013)

Nom :

Commune :

Prénom :

Établissement :

Situation (M2 stagiaire ou module professionnel) :

Binôme tuteur :

Brève description des activités observées

Contexte local (Éducation prioritaire, milieu urbain, urbain, rural) ; durée de l'observation ; acteurs rencontrés, actes entreprises

Maîtriser les savoirs de référence institutionnels

Connaissance des textes, des instances, des objectifs du projet d'établissement

Maîtriser la langue française dans le cadre de sa fonction

Utilisation d'un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves

Présentation des axes majeurs de la politique éducative de l'établissement

Gestion du service vie scolaire

Suivi des élèves en responsabilité

(analyse portée sur les classes, problématiques individuelles)

Mise en situation professionnelle :

accueil à la vie scolaire, ou entretien avec élèves ou animation d'un groupe

Gestion des conflits et respect du RI : passage dans les couloirs, cour de récréation...

**Qualité du regard critique de l'étudiant sur sa fonction
lors de l'entretien**

Analyse de la rencontre par les formateurs
notamment éléments positifs et éléments à améliorer

Conclusion

Analyse par les formateurs du regard critique de l'étudiant, éléments positifs et éléments à améliorer, réussites, objectifs prioritaires à atteindre, ressources didactiques conseillées.

Avis				
Très insuffisant <input type="checkbox"/>	Insuffisant <input type="checkbox"/>	Réserve <input type="checkbox"/>	Satisfaisant <input type="checkbox"/>	Très satisfaisant <input type="checkbox"/>
Visite effectuée par :	Date et heure :			
Tuteur ÉSPÉ <input type="checkbox"/>	Tuteur terrain <input type="checkbox"/>			
Signature				



BULLETIN DE LA SECONDE VISITE CPE

adossé au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
(BO n°30 du 25 juillet 2013)

Nom :

Prénom :

Situation (M2 stagiaire ou module professionnel) :

Binôme tuteur :

Commune :

Établissement :

Brève description des activités observées

Contexte local (Éducation prioritaire, milieu urbain, rurbain, rural) ; durée de l'observation ; acteurs rencontrés, actions entreprises

Maîtriser les savoirs de référence institutionnels

Connaissance des textes, des instances, des objectifs du projet d'établissement

Maîtriser la langue française dans le cadre de sa fonction

Utilisation d'un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves

Présentation des axes majeurs de la politique éducative de l'établissement

Gestion du service vie scolaire

Mise en situation professionnelle : accueil à la vie scolaire, ou entretien avec élèves ou animation d'un groupe

Suivi des élèves en responsabilité
(analyse portée sur les classes, problématiques individuelles)

Gestion des conflits et respect du RI : passage dans les couloirs, cour de récréation...

Qualité du regard critique de l'étudiant sur sa fonction
lors de l'entretien

Analyse de la rencontre par les formateurs
notamment éléments positifs et éléments à améliorer

Conclusion

Analyse par les formateurs du regard critique de l'étudiant, éléments positifs et éléments à améliorer, réussites, objectifs prioritaires à atteindre, ressources didactiques conseillées.

Bilan annuel

Avis

Très insuffisant Insuffisant Satisfaisant Très satisfaisant

Visite effectuée par : Date et heure :

Tuteur ÉSPÉ Tuteur terrain

Annexe 6

M2 MEEF second degré Analyse de séance	
Nom de l'étudiant :	Groupe :
Nom tuteur ÉSPÉ :	
Discipline :	
Critères d'évaluation	Points
Posture réflexive : Prise en compte des recommandations du/des tuteurs	/8
<ul style="list-style-type: none"> - identification du ou des problèmes soulevés par la question - formulation et approfondissement d'une ou de réponses en fonction du contexte, de la connaissance des élèves, de conseils antérieurs... 	/8
Prolongements de l'activité : Perspectives de travail envisagées	/7
<ul style="list-style-type: none"> - prolongements - retour sur la conception de la séance - perspectives de nouvelles mises en œuvre... 	/7
Qualité de la présentation, de l'expression et de la rédaction (y-compris orthographe)	/5
Commentaires éventuels :	
Note attribuée par le tuteur ÉSPÉ :	/20

Annexe 7

Connexion UniversiTICE

Pré requis pour avoir accès aux cours sur Universitice :

- Connaître ses identifiants académiques
- Être inscrit dans la base des usagers potentiels
- Être inscrit dans le ou les cours à consulter.

Adresse de la plate-forme de l'ÉSPÉ : <https://universitice.univ-rouen.fr/>

1 - Cliquez sur Connexion

Étudiant et Personnel de l'université de ROUEN (compte Multip@ss)

Autres utilisateurs (compte externe, académie, 2 - Vous êtes personnel de l'Académie de Rouen - Cliquez sur "Autres utilisateurs")

Connexion

1 - Nom d'utilisateur 1 - les 7 premières lettres de votre nom + l'initiale de votre prénom + éventuellement un chiffre.
2 - Mot de passe 2 - celui de votre messagerie académique
3 - Se souvenir du nom de l'utilisateur 3 - Cliquez sur Connexion

Voir avec le service informatique de l'académie

Cas 1 : Vous êtes inscrit dans la base des usagers potentiels :

La liste des cours où vous êtes inscrit(e) apparaît si vous cliquez sur « Mes cours ».

Accueil Ma page

Mes cours

Cas 2 : Vous n'êtes pas inscrit dans la base, c'est votre première connexion.

Le fait de vous connecter sur Universitice, de cliquer sur l'icône de l'ÉSPÉ et d'essayer de rentrer sur un cours vous inscrit seulement dans la base des usagers potentiels.

Une fois cette procédure effectuée, envoyez-moi, SVP un message, je vous ouvrirai l'accès. La liste de vos cours apparaîtra lors de votre prochaine connexion quand vous cliquerez sur « Mes cours ».

Annexe 8

Quelques sigles

APC	Activités pédagogiques complémentaires
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
CDI	Centre de documentation et d'information
CPC	Conseiller pédagogique de circonscription
CPE	Conseiller principal d'éducation
CRPE	Concours de recrutement de professeurs des écoles
EPLE	établissement public local d'enseignement
ÉSPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale
IA-IPR	Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
LGT	Lycée général et technologique
LP	Lycée professionnel
LPO	Lycée polyvalent
MAT	Maître d'accueil temporaire
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
PEMF	Professeur des écoles maître formateur
PES	Professeur des écoles stagiaire
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
UNSS	Union nationale du sport scolaire